



**Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 au
Comité Social d'Administration Spécial Départemental
du 30 janvier 2023**

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Ce CSASD se tient dans un contexte social difficile avec notamment la forte mobilisation des salariés, dont les personnels de l'Education Nationale, contre le projet de réforme des retraites. Les collègues, déjà usés par un métier de plus en plus difficile à cause de la dégradation de leurs conditions de travail, vont devoir travailler encore plus longtemps pour pouvoir partir à la retraite. Pour FO c'est inacceptable.

C'est d'autant plus inacceptable que, malgré les belles promesses et les changements à la tête de notre ministère, la situation ne s'améliore pas, bien au contraire, et les dernières annonces sur le projet indigent de revalorisation des enseignants en est une belle illustration !

On assiste toujours et encore à la casse du service public de l'éducation, à la casse du statut des personnels et on apprend toujours par les médias, les décisions plus que contestables de notre ministre, sans concertation avec les organisations syndicales comme par exemple la fin de l'enseignement de la technologie en 6ème ou encore la mise en place d'une intervention d'une heure par semaine des professeurs des écoles au collège. Cette mesure viserait à répondre, a expliqué le ministre, à une « difficulté majeure en ce qui concerne les savoirs fondamentaux »... Au lieu d'inventer des dispositifs inefficaces, le Ministre ne pourrait-il pas simplement décider d'annuler les presque 1200 suppressions de postes dans le 1er degré, afin de garantir des classes avec des effectifs convenables, et d'augmenter le nombre de remplaçants, de RASED, d'UPE2A, de places dans les structures spécialisées ?

Non, la logique comptable et économique est plus forte que tout. La FNEC FP-FO ne peut l'accepter et exige l'annulation de toutes les suppressions de postes, le recrutement de tous les postes statutaires nécessaires, la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.

Pour la rentrée prochaine dans notre académie, il y aura 77 de postes de moins dont 17 pour notre département de l'Aisne. Vos propositions font état de 43 fermetures de classes pour seulement 12 ouvertures. Où sont les créations de postes de remplaçants pour que tous les jours chaque classe axonaise ait un enseignant ? Où sont les ouvertures postes en structures spécialisées pour pouvoir accueillir le nombre d'élèves grandissant ayant besoin de ces places ? Pour la FNEC FP-FO 02 le compte n'y est pas. Les conditions de travail des personnels vont encore se dégrader. Des classes seront encore trop chargées, des classes resteront trop souvent sans professeur par manque de remplaçants, des élèves non orientés vers des structures spécialisées mettront en souffrances les AESH, les enseignants et les autres élèves faute de places...

Le ministre Ndiaye prépare une rentrée 2022 catastrophique dans la logique de ce qu'a accompli le ministre Blanquer avant lui. La FNEC FP-FO ne l'accepte pas et revendique :

- **Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaire, pour arrêter les fermetures de classes.**
- **La création de postes de remplaçants pour que chaque enseignant absent soit remplacé ;**
- **Les créations de postes spécialisés, de PsyEN, d'AESH, AED nécessaires à la prise en charge de tous les élèves en difficulté ou en situation de handicap, l'abandon des PIAL et l'arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée ;**
- **L'augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles. Pas une école sans décharge hebdomadaire ;**
- **L'abandon des formations en constellations et des évaluations d'école ;**
- **Le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, la titularisation ou la stagiairisation de tous les contractuels qui le souhaitent.**
- **L'abandon de la réforme de la formation initiale des enseignants et le retour à une véritable formation pour les stagiaires ;**
- **L'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice et une augmentation indiciaire immédiate de 183 € net par mois pour les personnels de l'Education nationale ;**